

FORMULAIRE DE DEMANDE DE SUBVENTION ACQUISITION D'ARBRES

IDENTIFICATION DU DEMANDEUR (adresse de correspondance)

NOM : _____ PRÉNOM : _____

ADRESSE : _____

VILLE : _____ CODE POSTAL : _____

TÉLÉPHONE : _____ COURRIEL : _____

EMPLACEMENT (si adresse différente du demandeur)

ADRESSE : _____

VILLE : _____ CODE POSTAL : _____

TYPE D'ARBRE ACHETÉ

Essence

ATTESTATION DU DEMANDEUR

Je soussigné(e) déclare que les renseignements ci-dessus sont exacts et autorise un représentant de la Ville à se présenter sur place afin de vérifier si la borne de recharge résidentielle pour véhicule électrique installée est conforme aux informations fournies dans la demande et aux modalités de ce programme.

SIGNATURE : _____

DATE : _____

La Ville de Saint-Sauveur ne fait aucune affirmation ou représentation et ne donne aucune garantie, implicite ou explicite, relativement à la disponibilité et à la qualité des arbres admissibles à une remise, en application à la réglementation municipale.

Service de l'environnement et du développement durable
1, place de la Mairie
Saint-Sauveur (Québec) J0R 1R6
450 227-0000, poste 3003
environnement@vss.ca

LA VILLE DE SAINT-SAUVEUR SE RÉSERVE LE DROIT DE PROLONGER OU DE FERMER LE PROGRAMME SELON LA DISPONIBILITÉ DES FONDS.

Ville de
Saint-Sauveur



1. CONDITIONS DU PROGRAMME

Pour être admissible à la remise ci-dessus décrite, le demandeur doit respecter les conditions suivantes :

- La demande doit être présentée par le propriétaire de l'immeuble (les immeubles résidentiels et commerciaux sont éligibles à la subvention);
- Le demandeur doit être domicilié à l'intérieur du périmètre urbain de la Ville, tel que défini au Règlement de zonage 222-2008 de la Ville;
- La taille minimale de l'arbre doit être de deux (2) mètres à la plantation;
- L'arbre doit être planté dans la cour avant ou sur la marge latérale du terrain;
- La subvention ne s'applique pas à un cas où il y a une plantation obligatoire (ex. : suite à l'abattage d'un arbre);
- La remise équivaut à 50 % du coût d'achat d'un arbre, incluant les taxes applicables, jusqu'à concurrence de 75 \$ par arbre;
- Le nombre de remises se limite à deux, par année, par adresse civique;
- La demande de remise doit être faite dans un délai limite de 12 mois entre l'achat et la demande de subvention.

2. DOCUMENTS À FOURNIR

- Le formulaire de demande de remise doit être accompagné des documents suivants :
 - L'original, une photo ou une photocopie lisible de la facture d'acquisition de l'arbre. Cette facture doit identifier le nom et les coordonnées du commerce, la date d'acquisition et la description de l'arbre acheté (essence, taille, etc.). Advenant que la facture ne contienne pas la totalité des renseignements manquants, ceux-ci peuvent se trouver sur un document annexé à la facture;
 - Une copie d'une pièce d'identité avec photo ;
 - Une photo (vue d'ensemble) du terrain avant la plantation, datée et signée;
 - Une photo (vue d'ensemble - même vue que la photo du terrain avant la plantation) montrant l'arbre planté, datée et signée.

Les documents peuvent être envoyés en format numérique ou pris en photo et envoyés par courriel.

RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION

Demande reçue le : _____

Par : _____

Remarque : _____

Code : _____

Montant payable : _____

Description : Acquisition d'arbre